

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2022 A 20 HEURES 30

DATE DE CONVOCATION : 09/11/2022.

PRESENTS : Mmes Valérie VIGIER, Valérie NAU, Isabelle GENSOU, Carine MALAPEYRE, Annabelle GROMENIL, Béatrice SARTRON
Mrs Éric CHOLLET GABARD, Robert BOURSEAU, Louis DUCARRE,
Jean-Marc ROBERT, Daniel CAPY, Christophe COTTIN.

ABSENTS EXCUSES : Mmes Christine LAVIDALIE, Sarah TOVAR a donné procuration à Mme Valérie VIGIER, Nicolas LACROIX a donné procuration à M. Louis DUCARRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle GENSOU.

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal a été signé à l'unanimité.

1. CONVENTION REVERSEMENT TAXE AMENAGEMENT

Une convention de reversement de la taxe d'aménagement est instaurée avec la communauté de communes. Ce reversement serait à hauteur de 1 % en 2022 puis 5 % dès 2023. Le champ d'application de la convention porte sur toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiment ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme. Cette convention est adoptée à l'unanimité.

2. CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SDEEG

Madame le Maire indique que les travaux réalisés par le Syndicat Départemental énergies et Environnement de la Gironde, de la Cité Bel Air jusqu'au city, ont occasionné l'implantation d'un coffret et d'un réseau aérien. Il est demandé de signer sous forme administrative et accorder la servitude au SDEEG.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les documents.

3. MOTION RELATIVE A LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS PAR LE SMICVAL

Le SMICVAL propose une mise en place de conteneur pour 150 personnes. Risque de dépôt sauvage, comment les plus âgés vont pouvoir amener leurs déchets, ou installer les conteneurs ?

La motion de rejet est acceptée (11 voix pour, 2 abstentions).

4. MISE EN PLACE DE LA M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023.

Le référentiel M57, nouveau cadre budgétaire, sera mis en place au 1^{er} janvier 2023. Il est validé à l'unanimité.

5. AUGMENTATION LOYERS SUIVANT INDICE INSEE

L'augmentation des loyers suivant l'indice INSEE est adopté à la majorité (10 voix pour, 1 abstention, 2 contre).

6. AMENAGEMENT DU BOURG

Il est présenté le compte rendu de la réunion du 14 octobre dernier avec le bureau d'étude.

Les fiches actions sont : Place de l'église, parc près du Presbytère, place des commerces, cheminement dans le bourg.

Le projet sera transmis à chaque conseiller pour lecture.

- Place de l'église
- Aménagement parc
- Place des commerces
- Cheminement de la place de l'église vers les commerces

Les priorités sont :

- Accès bourg/city stade
- Parc
- Place des commerces

7. QUESTIONS DIVERSES

- ENEDIS propose une convention destinée à l'installation d'une poste de transformation de courant électrique au bourg de PERISSAC. La convention est acceptée.
- Le Service de gestion et comptable propose des non-valeurs d'un montant de 1 435.62 €. La proposition est adoptée.
- L'impression de la gazette est trop longue, une demande de mise en concurrence avec plusieurs imprimeurs serait souhaitable.
- Le contrat de maintenance pour le copieur de la mairie a été renouvelé pour 5 ans. Un achat d'une imprimante couleur pourrait être envisageable pour l'école.
- Les caméras seront installées courant du mois de décembre 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Les Conseillers

Le Maire,
V. VIGIER